



Conseil d'Administration
Jeudi 6 Février 2020
Salle de réunion de l'ADAC 65

**DÉLIBÉRATION N° 2020-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ADAC 65**

M. PÉLIEU, Président

Présent

1^{er} Collège (Conseillers Départementaux) :

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)

Présente

B. VERDIER (Les Coteaux)

Présent

P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)

Excusée représentée par B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre)

J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranais)

Présent

L. ARMARY (Vallée des Gaves)

Présent

I. LOUBRADOU (Moyen Adour)

Présente

J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)

Présent

G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun)

Excusé représenté par J. BRUNE (Haute Bigorre)

Excusé(s) : B. VINUALÈS (Lourdes 2) ; M. BEYRIÉ (Neste, Aure et Louron) ; M. LAMON (Les Coteaux) ; A. SOUQUET (Bordères-sur-Échez) ; C. VILLÉGAS (Ossun).

Assistants au C.A. :

En tant que membre suppléant du 1^{er} Collège : C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranais).

2^{ème} Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey)

Excusé

B. LUSSAN (Tostat)

Présent

D. LACASSAGNE (Sinzos)

Présent

P. VIGNES (Laloubère)

Présent

P. ESTRADÉ (Aspin-Aure)

Présent

P. CARRÈRE (CC Aure Louron)

Présent

R. DUBERTRAND (Représentant délégué de la CC Adour-Madiran)

Excusé

C. ALÉGRET (CC Coteaux du Val d'Arros)

Excusé

Excusé(s) : J.C. CASTÉROT (Geu) ; A. DUCASSE (Galan) ; G. ARA (Campan) ; C. RÈME (Tibiran-Jaunac) ; R. MARROT (CC Neste Barousse) ; N. PEREIRA DA CUNHA (CC Pyrénées Vallée des Gaves) ; M. DUBOSC (Représentant délégué de la CC du Pays de Trie et du Magnoac).

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membre suppléant du 2^{ème} Collège* : F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse).

ADAC 65 : D. TULSA (Directeur) ; L. MICHAUT (Adjointe du Directeur, responsable du pôle juridique & administratif) ; K. TALAZAC & B. DUBOSC (conseillers juridiques) ; N. MAINGUY (Assistante de Direction) ; R. ROSATO (Directeur technique - Assistance à Maîtrise d’Ouvrage) ; P. PÉNINOU, M. LATAPIE, J. FALLIÉRO (Assistants à Maîtrise d’Ouvrage).

Paierie Départementale : J.P. SENSEBE (Payeur Départemental).

Excusé(s) : C. BAYET (DGS Département des H-P) ; O. GUYONNEAU (Directeur de Cabinet du Président).

Secrétaire de séance : C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves).

Le quorum est atteint.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l’Agence Départementale d’Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

Vu la délibération de l’Assemblée Constitutive de l’ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l’ADAC 65 ;

Vu la délibération de l’Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d’Administration de l’ADAC 65 ;

Vu la délibération de l’Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l’assemblée Générale et du Conseil d’Administration de l’ADAC 65 ;

Vu la délibération n° 2017-03 de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017 portant désignation des représentants du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 et la délibération n° 2017-04 du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2017 portant désignation du 3^{ème} Vice-Président issu du collège des EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65.

Vu le procès-verbal n°2020-01 du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 du 6 février 2020 ;

DELIBÈRE

Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- le principe du renouvellement du poste d'Assistante de Direction à compter du 1^{er} juin 2020 ;
- la date limite du 31 mai 2020 pour adhérer à l'ADAC 65,
- le projet de Rapport d'activités 2019,
- le Compte Administratif 2019,
- le Budget Primitif 2020,
- le Règlement Intérieur modifié.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65



PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

28 FEV. 2020

ARRIVEE